



Frais de demande

- Frais généraux de demande (obligatoires pour tout le monde) 185 \$
- Frais d'évaluation des équivalences universitaires (pour les personnes qui ont suivi des programmes théoriques et pratiques non agréés) 300 \$
- Frais d'évaluation de la formation pratique (pour les personnes qui ont effectué une formation pratique non agréée et autodirigée en dehors d'un programme officiel) 300 \$
- Frais d'évaluation de la mise à niveau des connaissances (pour les personnes qui ont effectué leurs études et leur formation pratique il y a plus de trois ans et qui n'ont pas exercé la diététique à titre de membre d'un organisme de réglementation au cours des trois dernières années) 300 \$

Cotisation temporaire (facultative)

100 \$

Frais d'examen

- Frais d'inscription à l'examen (obligatoires pour tout le monde)
- Frais d'examen à un autre endroit (facultatif – pour les personnes qui désirent passer l'examen ailleurs qu'à Toronto ou Ottawa)

400 \$

Les frais varient en fonction du coût de la réservation d'une salle et d'un surveillant pour l'examen. L'Ordre indiquera le montant final des frais d'examen à un autre endroit quand le total des coûts aura été déterminé.

Relevés de notes

Il incombe aux candidats de faire le nécessaire pour que leur université envoie directement les originaux des relevés de notes à l'Ordre.

Les frais varient. Consultez votre université.

AUTRES COÛTS LIÉS À UNE DEMANDE QUI POURRAIENT ÊTRE À VOTRE CHARGE	COÛT
Évaluation du niveau universitaire du grade Si vous avez obtenu votre grade ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis, vous devez le faire évaluer par le World Education Service (WES). Ce service déterminera si votre ou vos grades sont équivalents au niveau d'un grade du premier cycle au Canada.	Consultez le site du World Education Service pour connaître le coût d'évaluation de chaque cours. http://www.wes.org/ca/fr/application/apply_now.asp
Traduction Il vous incombe de faire traduire tout document qui n'est pas en anglais ou en français.	Les coûts varient en fonction du volume de texte à traduire.
Évaluation de la compétence linguistique Si la langue dans laquelle vous avez fait vos études n'est ni l'anglais ni le français et que vous devez fournir une preuve de compétence linguistique, vous devrez payer les frais d'évaluation.	Compétence en anglais : www.toefl.org Compétence en français : www.olbi.uottawa.ca/en/cantest.php